

CONFERENCE INTERNATIONALE DES MINISTRES EN CHARGE DE
LA DEFENSE, DE LA SECURITE ET DES AIRES PROTEGEES SUR LA
LUTTE CONTRE LE BRACONNAGE ET AUTRES ACTIVITES
CRIMINELLES TRANSFRONTALIERES

N'Djamena, 23-25 janvier 2019

RAPPORT DU SEGMENT DES EXPERTS

A l'initiative de la Facilitation du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), assurée par le Royaume de Belgique et en étroite collaboration avec la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et le Gouvernement de la République du Tchad, avec l'appui financier et technique de la Coopération Allemande et de l'Union Européenne, une réunion des Experts, en prélude de la Conférence Internationale des Ministres en charge de la Défense, de la Sécurité et des Aires Protégées sur la lutte contre le braconnage et autres activités criminelles transfrontalières s'est tenue à N'Djamena les 23 et 24 Janvier 2019, dans la salle de Conférence de l'Hôtel Hilton. Le thème de la conférence est : « **menaces des groupes armés circulant entre le sahel, le Soudan et le Nord de l'Afrique Equatoriale pour ses Aires Protégées et leurs populations riveraines** ».

L'objectif principal de cette conférence est d'identifier des stratégies d'actions opérationnelles sur les questions de la sécurité et de la lutte anti-braconnage en rapport avec la circulation des bandes armées ainsi que la transhumance incontrôlée et armée entre le Sahel et l'Afrique Equatoriale.

Ont pris part à cette réunion :

1. Les experts des pays suivants : Cameroun, Tchad, RDC, RCA, Niger, Soudan et Sud Soudan, ainsi que des Gouverneurs des régions les plus affectées par le phénomène au Tchad.
2. Les représentants des Organisations sous régionales, régionales et internationales ainsi que des Organisations de la Société civile.

1. CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture, a été placée sous la présidence de Monsieur SIDICK ABDELKERIM HAGGAR, Ministre de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche de la République du Tchad.

Cette cérémonie a été marquée par :

1. L'allocution du Facilitateur du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo, Son Excellence Monsieur FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA, Ministre d'Etat du Royaume de Belgique ;
2. L'allocution du Secrétaire Permanent de l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique (OCFSA), Dr IBRAHIM LINJOUOM ;
3. L'Allocution du Représentant du Secrétaire Général de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), Dr HONORE TABUNA ;
4. L'allocution du Secrétaire Exécutif Adjoint de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), GERVAIS LUDOVIC ITSOUA MADZOUS et enfin,
5. Le Discours d'Ouverture de Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche du Tchad.

Après la cérémonie d'ouverture, le Bureau de ce segment technique a été mis en place et ainsi composé :

- **Président** : Dr Dolmia Malachie, de la République du Tchad ;
- **1^{er} Vice-Président** : Dr Aldo Gwake Lazarus, de la République du Soudan du Sud,
- **2^{ième} Vice-Président** : Pasteur Dr. Cosma Wilungula, de la République Démocratique du Congo ;
- **1^{er} Rapporteur** : Monsieur Lekealem Joseph, de la République du Cameroun ;
- **2^{ième} Rapporteur** : Monsieur Patrice Passe Sanand, de la République Centrafricaine.

Le Secrétariat Technique a été assuré par la Facilitation Conjointe du PFBC et de la COMIFAC.

La modération a été conduite successivement par le PFBC, la CEEAC et L'UNION EUROPEENNE.

2. DEROULEMENT DES TRAVAUX ET RESULTATS

La réunion s'est articulée en deux grandes parties : les exposées thématiques suivis des débats en plénières et des travaux de groupes.

Les thématiques abordées ont porté sur :

1. Problématique de la Transhumance et des Groupes Armés circulant entre le Sahel et le Nord de l'Afrique Equatoriale.

2. Stratégies opérationnelles pour combattre le braconnage organisé et opérant avec les groupes armés.
3. Accords transfrontaliers de lutte anti braconnage : inventaire, radioscopie, identification des blocs géographiques émergents, extension des accords, enjeux et perspectives
4. Financements et coordination des partenaires techniques sur la mise en œuvre de la Feuille de Route de N'Djamena.

Il a été question lors des présentations de ces thématiques et des débats subséquents, des partages d'informations, des connaissances, d'expériences et des cas de bonnes pratiques pouvant orienter l'identification des solutions idoines aux différents problèmes posés.

A l'issue de ces travaux en plénières, trois groupes de travail ont été constitués autour des blocs géographiques ci-après :

- Groupe 1 : Bloc Nord-Est comprenant le Tchad, la RCA, le Soudan et le Sud Soudan
- Le Groupe 2 : Bloc Nord-Ouest centré autour du Lac Tchad et comprenant le Cameroun, le Niger, le Tchad et le Nigéria et enfin,
- Le Groupe 3 : Bloc Centre composé du Tchad, de la RCA, de la RDC et du Sud Soudan.

Les trois groupes avaient pour mission de formuler des propositions d'actions concrètes et des recommandations.

Au terme des travaux les experts recommandent :

1. Aux Etats de :
 - Appuyer la mise en place et le fonctionnement des plateformes multi-acteurs, plurisectorielles au niveau régional, national et local pour la gestion concertée des problématiques relatives à la transhumance, aux aires protégées et à la criminalité transfrontalière ;
 - Matérialiser et sécuriser les couloirs de transhumances nationaux et transfrontaliers ;
 - Privilégier les modes de gestion qui assurent la sécurisation et la valorisation des aires protégées à travers notamment la mise en place des Partenariats Public Privé ;
 - Mettre en place et opérationnaliser les accords bi et tripartite relatifs à la lutte anti braconnage et à la gestion concerté des aires protégées et des corridors transfrontaliers ;

- Mettre en place et opérationnaliser un observatoire des mouvements de transhumance transfrontaliers ;
 - Échanger les informations, en tant réel en utilisant les outils de communication appropriés tel que AFRICA-TWIX ;
 - Mettre en place avec l'appui des partenaires, des projets générateurs de revenu et de gestion durable des ressources naturelles ; des programmes intégrés d'éducation environnementale et de santé en faveur des communautés riveraines des aires protégées et des éleveurs transhumants.
 - de prendre en compte les problématiques liées à la conservation de la biodiversité dans les aires protégées, en sus de l'encadrement préconisé pour la transhumance transfrontalière ;
 - d'élaborer et/ou d'activer des accords cadre de lutte anti braconnage transfrontalière, et de mener des actions diplomatiques concertées de plaidoyer et de sensibilisation auprès des pays d'origine des braconniers, transitaires et consommateurs des produits fauniques illicites.
 - d'organiser avec l'appui de leurs Partenaires Techniques et Financiers, une concertation pour l'évaluation des services de conservation actuels des Etats Parties aux Accords impliqués dans la Lutte Anti-Braconnage (LAB), afin de prendre de mesures pour combler leurs lacunes opérationnelles notamment en terme d'intelligence et de riposte des unités spéciales de lutte anti-braconnage à même de faire Mettre en place à très brève échéance une tactique opérationnelle d'urgence, en vue de résoudre les problèmes sécuritaires et braconnage liés à la transhumance ;
 - De concevoir un cadre juridique adéquat permettant une meilleure gouvernance et une gestion efficace de la transhumance et,
 - Améliorer la compréhension concrète et chiffrée des dynamiques économiques, sociales, politiques et sécuritaires liées à la transhumance.
-
2. à la CEEAC, dans le cadre de la lutte anti-braconnage transfrontalière et de l'éco-sécurité, d'organiser une réunion des autorités en charge des aires protégées, de la sécurité et de la défense sur la compréhension et la mise en œuvre de la « convention pour le contrôle des armes légères et de petit calibre » ;
 3. A la COMIFAC d'organiser une réunion de haut niveau pour évaluer l'effectivité et l'efficacité de la mise en œuvre des accords de création des complexes d'aires protégées transfrontalières en Afrique Centrale ;

4. A la COMIFAC et l'OCFSA d'accompagner les pays dans la mise. En œuvre des accords transfrontaliers sur la lutte anti-braconnage ;
5. à l'UNESCO, dans le cadre du Programme Homme et Biosphère (MAB), de faciliter la mise en place et le fonctionnement d'un cadre de concertation sur la transhumance qui permettrait d'analyser les questions fondamentales liées à la transhumance transfrontalière et d'en développer des solutions ;
6. à la CBLT, la CEEAC et la COMIFAC de faciliter la construction des points d'eaux, la production des fourrages et l'aménagement des pâturages en vue de restaurer la fonctionnalité des écosystèmes dans la zone du Bassin du Lac Tchad ;

A l'issue des fructueux échanges, les bailleurs ont tous exprimé leur volonté d'accompagner les pays de la région dans leurs efforts pour préserver leur riche diversité biologique, en tant que patrimoine mondial.

Ils ont réaffirmé leur volonté de proroger et de pérenniser leur soutien financier et technique à destination des pays de la région sur ces sujets. Ils ont émis le désir que ces financements se fassent dans le cadre : d'un engagement politique au plus haut niveau de l'Etat des pays de la région ; de requêtes exprimées par les pays de la région eux-mêmes ; de résultats conformes aux attentes partagées.

Ils souhaitent une collaboration parfaite entre les Communautés Économiques Régionales et les Organisations Sous Régionales concernées pour les appuis à la mise en œuvre des initiatives régionales qui ont été développés tels que les accord transfrontaliers pour la préservation de l'environnement.

Les bailleurs encouragent les pays de la région, d'envisager des sources/structures innovantes en matière de financement durables de la lutte contre la criminalité environnementale, qui pourrait par exemple être hébergée dans le cadre d'une agence régionale en charge du financement des projets.

Un projet de Déclaration de N'Djamena annexé à la présente, a été produit à l'issu des travaux et sera soumis pour examen pendant le huis clos des ministres.

Les experts remercient le Gouvernement et le Peuple Tchadien pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité singulièrement légendaire, à eux réservés. Ils expriment aussi leur gratitude à la Facilitation du PFBC, à la COMIFAC et à l'ensemble des Partenaires Techniques et Financiers, notamment la Coopération Allemande (BMZ-GIZ) et l'Union-Européenne, pour les appuis à l'organisation de cette conférence.

Fait à N'Djamena le 24 Janvier 2019
Les participants